



Requisition et droit de retrait lors de transfert sanitaire de dé

Par **pascal**, le **05/12/2008** à **21:47**

infirmier de secteur psychiatrique je suis regulierement demandé pour le transfert de détenus au CHS, depuis peu nous ne beneficions plus de l'escorte des service de police. Depuis je suis reticent a ce faire, alors la direction m'oblige par voie de "requisition".

qui a pouvoir de requisition?

cette requisition doit elle etre ecrite?

ai je un droit de retrait au vue de conditions n'assurant pas ma securité dans ce cas de figure